



Tél. 04.74.92.40.28
Adresse électronique : contact@sepecc.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2022

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE SERVICE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

PREAMBULE

p. 3

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1° POPULATION, NOMBRE D'ABONNES & M3 FACTURES EN 2020 p. 4

2° SCHEMA DES RESEAUX p. 5
(descriptif pour chaque commune)

II. INDICATEURS FINANCIERS

1° PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1. Eléments composant la facture p. 16

2. Présentation de quittances d'assainissement p. 17

2° AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Recettes d'exploitation p. 19

2. Endettement pluriannuel (P256.2) p. 20

3. Les investissements réalisés p. 22

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Connaissance & gestion patrimoniale des réseaux de collecte
des eaux usées (P.202.2) p. 23

2. Taux moyen de renouvellement des réseaux(P.253.2) p. 24

3. Conformité de la collecte des effluents (P.203.3) p. 24

4. Conformité des équipements d'épuration (P.204.3) p. 25

5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P.206.3) p. 25

6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières
conformes à la réglementation (P. 206.3) p. 25

7. Montant des abandons de créances (P.207.0) p. 25

ANNEXES

1. Etat descriptif des réseaux

2. Etat de l'assainissement commune par commune

3. Etat des traitements eaux usées

PREAMBULE

Constitué par Arrêté Préfectoral en date du 19 décembre 2019, le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras.

Le SEPECC est un syndicat mixte fermé à la carte composé de 3 membres (3 EPCI) dont 2 (la communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné) lui ont délégué la compétence assainissement collectif sur 18 de leurs communes :

CC des Balcons du Dauphiné :

LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (partie THUELLIN)
MONTCARRA
MORAS
SAINT-CHEF
SAINT HILAIRE DE BRENS
SAINT MARCEL BEL ACCUEIL
SAINT SORLIN DE MORESTEL
SALAGNON
SERMERIEU
SOLEYMIEU
TREPT
VASSELIN
VENERIEU
VEZERONCE-CURTIN
VIGNIEU

CC Les Vals du Dauphiné :

DOLOMIEU
FAVERGES DE LA TOUR
ROCHETOIRIN

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1°. POPULATION, NOMBRE D'ABONNEMENTS & M3 FACTURES EN 2022 (D201.0) Suivant Rôle des Services d'Eau et d'Assainissement du

COMMUNES	POPULATION Desservie estimée 2022	Nb D'ABONNES raccordés au réseau 2022	M3 FACTURES 2022	Nb D'ABONNES raccordés au réseau 2021	M3 FACTURES 2021	Nb D'ABONNES raccordés au réseau 2020	M3 FACTURES 2020	Sans SIE Lac de Moras	
								Nb D'ABONNES raccordés au réseau 2019	M3 FACTURES 2019
DOLOMIEU	1 630	730	62 651	723	65 034	722	64 514	712	61 611
FAVERGES DE LA TOUR	667	297	28 994	291	28 177	292	29 401	284	27 913
MONTCARRA	467	216	18 582	214	20 851	218	19 497	206	17 352
MORAS	297	130	10 279	129	11 535	130	8 986		
ROCHETOIRIN (partie haute)	687	310	27 155	308	30 135	307	30 253	304	29 609
SAINT-CHEF	1 708	742	77 376	705	74 369	699	81 212	687	70 684
SAINT HILAIRE DE BRENS	551	242	23 772	235	23 810	236	14 462		
SAINT MARCEL BEL ACCUEIL	576	269	22 115	249	26 431	243	13 803		
ST SORLIN DE MORESTEL	213	99	5 905	95	6 336	98	6 219	89	5 170
SALAGNON	907	386	35 245	373	37 996	374	36 592	359	34 537
SERMERIEU	808	381	29 367	380	32 679	377	33 677	376	30 014
SOLEYMIEU + Blanchisserie + Courtenay*	683	460	92 442	443	72 718	448	87 117	336	87 710
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (Thuellin)	365	165	13 973	159	14 417	162	13 338	154	12 651
TREPT	1 965	877	73 484	866	78 847	863	79 326	854	75 334
VASSELIN	293	140	10 007	141	10 499	141	11 617	139	11 005
VENERIEU	571	240	23 050	239	22 712	239	14 233		
VEZERONCE-CURTIN	1 465	690	74 708	646	70 275	662	68 359	609	61 893
VIGNIEU	658	289	25 058	286	28 511	285	29 946	274	30 342
TOTAL	14 511	6 663	654 163	6 482	655 332	6 496	642 552	5 383	555 825

1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

*Blanchisserie : 51.558 m3 / Courtenay : 9.131 m3 et 96 abonnés (chiffre 2020 pour les abonnés) - le nombre d'abonnés de Soleymieu comptabilise 96 abonnés pour Courtenay.

2°. SCHEMA DES RESEAUX (Annexes 1 et 2)

1. Commune de CESSIEU (Secteur du Bois)

Sur cette partie de commune, il n'existe pas de réseau d'Assainissement, les habitations possèdent un système d'assainissement autonome.

Depuis le 01/01/2002, la gestion du service assainissement (collectif et individuel) est confiée à la Communauté de Communes Les Vallons de la TOUR (Les Vals du Dauphiné depuis le 1/1/2017).

2. Commune de la CHAPELLE DE LA TOUR (partie haute)

Depuis le 01/01/2002, la gestion du service assainissement (collectif et individuel) est confiée à la Communauté de Communes Les Vallons de La TOUR (Les Vals du Dauphiné depuis le 1/1/2017).

3. Commune de DOLOMIEU

La commune dispose d'un réseau de 17 420 ml qui dessert 750 logements sur un total de 1 461 (soit 51,33 %).

Le réseau est composé de :

- 7 067ml de collecteurs unitaires de 250 à 500 mm de diamètre,
- 8 400 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 1 953 ml de conduites de refoulements de 75 à 125 mm de diamètre.

Une station d'épuration de type « boues activées », était implantée jusqu' à décembre 2019 au lieu-dit Corre, elle traitait les effluents avant rejet dans le ruisseau du Pommaret. Cet ouvrage avait une capacité de 1000 Eq.hab.

La station étant sous-dimensionnée et ne respectant plus l'arrêté du 21 juillet 2015, cette dernière a été court-circuitée et remplacée par un poste de refoulement. Une conduite de refoulement de 902 ml a été posée en 2019 qui rejette les effluents dans un collecteur de transit qui relie Dolomieu à la nouvelle station d'épuration de Vézeronce-Curtin qui est de type boues activées.

4. Commune de FAVERGES DE LA TOUR

La commune dispose d'un réseau de 6 665 ml qui dessert 305 logements sur un total de 670 (soit 45,52 %).

Le réseau est composé de :

- 1 370 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
- 4 335 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 960 ml de refoulement de 75 mm de diamètre.

En 1997, un collecteur de 250 mm de diamètre a été établi entre la station d'épuration existante et le réseau du SIEA des Abrets à la BATIE MONGASCON. Cette liaison a permis l'abandon de la station de FAVERGES, devenue obsolète, et le traitement des effluents à la station d'épuration des Nappes située sur la commune de LES AVENIERES VEYRINS-THELLIN.

5. Commune de MONTCARRA

La commune dispose d'un réseau de 7 787 ml qui dessert 219 logements sur un total de 271. (Soit 80,81 %).

Le réseau est composé de :

- 300 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
- 7 487ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre.

Un lagunage, construit en 2002 d'une capacité de 400 éq. hab, traitait les effluents de Montcarra et une partie de Saint Chef. Le lagunage ayant atteint sa capacité nominale, une augmentation de la capacité de traitement (transformation en filtre planté de roseaux) a été réalisée au cours de l'année 2021. Le filtre planté de roseaux ayant une capacité nominale de 850 EH traite actuellement les effluents de 221 abonnés sur Montcarra et 16 abonnés sur Saint Chef (soit 479 EH au total). Le rejet se fait dans le ruisseau de Laval.

6. Commune de MORAS

La commune dispose de deux réseaux distincts, d'une longueur globale de 3 924 ml, qui desservent 131 logements sur un total de 238 (soit 55.04 %).

1) Le réseau de Frétignier, d'une longueur de 3 449 ml composé de :

- 3 253 ml de collecteurs unitaires de 160 à 300 mm de diamètre,
- 196 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,

Le traitement des effluents se fait au niveau d'un filtre planté de roseaux construit en 2019 au lieu-dit Frétignier. Sa capacité est de 330 éq.hab. Son rejet est infiltré sur place.

2) Le réseau de Crizieu, d'une longueur de 475 ml composé de :

- 475 ml de collecteurs unitaires de 160 à 300 mm de diamètre,

Le traitement des effluents se faisait par un filtre à sable drainé au lieu-dit Crizieu. Sa transformation en filtre planté de roseaux d'une capacité de 100 EH a été réalisé en 2021. Actuellement l'ouvrage traite les effluents de 28 abonnés soit 60 EH. Le rejet se fait dans un ruisseau qui longe le filtre à sable.

7. Commune de RUY-MONTCEAU (partie MONTCEAU)

Depuis le 01/01/2007, la compétence assainissement (collectif et individuel) est reprise par la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (C.A.P.I.).

La gestion effective du réseau par la C.A.P.I. est assurée depuis le 01/01/2014.

8. Commune de ROCHETOIRIN (partie haute)

La commune dispose de deux réseaux distincts, d'une longueur globale de 8 077 ml, qui desservent 311 logements sur un total de 470 (soit 66,17 %).

- 1) Le réseau du village, d'une longueur de 5 722 ml, composé de :
 - 660 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
 - 4 882 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
 - 180 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

Le traitement des effluents se faisait auparavant au niveau d'un lagunage naturel construit en 1987 au lieu-dit Romanèche. Il était composé de 3 bassins d'une capacité de 450 éq.hab. Le lagunage ayant dépassé sa capacité nominale, sa suppression a été réalisée en 2022. Les effluents à traiter sont désormais dirigés via un collecteur de transit vers la station d'épuration Epur'Vallons des Vals du Dauphiné.

- 2) Le réseau de Reculfort et du Mollard, d'une longueur de 2 355 ml, composé de :
 - 2 205 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre.
 - 150 ml de conduites de refoulement de 53 mm de diamètre.

Le traitement des effluents se fait par un filtre à sable planté de roseaux implanté au lieu-dit Pré Morant. L'ouvrage, composé de deux massifs filtrants de 225 m² et 150 m², est dimensionné pour 200 éq.hab. Le rejet des eaux épurées se fait dans le ruisseau qui longe la RD 54 en direction de MONTCARRA.

9. Commune de ST CHEF

La commune dispose de deux réseaux distincts, d'une longueur globale de 21 648 ml, qui desservent 749 logements sur un total de 1 640 (soit 45,67 %).

- 1) Le réseau du village, d'Arcisse, de Chamont et du Mollard, d'une longueur de 21 368 ml, composé de :
 - 5 155 ml de collecteurs unitaires de 250 à 400 mm de diamètre

- 13 669 ml de collecteurs eaux usées de 200 et 300 mm de diamètre,
- 2 544 ml de conduites de refoulement de 90 mm de diamètre.

Ce réseau est raccordé au collecteur de transit de la plaine du Catelan au niveau du carrefour du Rondeau. Le traitement des effluents se fait à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL qui a une capacité de 9 500 éq.hab. Les eaux épurées sont rejetées dans le canal du Catelan (affluent de la Bourbre).

Le traitement des effluents du village et d'Arcisse se faisait auparavant au niveau d'un lagunage naturel construit en 1982 au lieu-dit Les Guillaux., sa capacité était de 1000 éq.hab. Le lagunage, ayant atteint et dépassé sa capacité nominale, il a été abandonné en 2022 pour être remplacé par un collecteur de transit en direction de la station d'épuration de la plaine du Catelan via le réseau du hameau de Chamont.

- 2) Le réseau du Royolet, composé de 280 ml de collecteurs eaux usées, raccordé au réseau de la commune de MONTCARRA.
Le traitement des effluents se fait au niveau du filtre planté de roseaux de MONTCARRA avec un rejet dans le ruisseau de Laval.

10. Commune de ST HILAIRE DE BRENS

La commune dispose de deux réseaux distincts, d'une longueur globale de 6 946 ml, qui desservent 244 logements sur un total de 279 (soit 87,46 %).

- 1) Le réseau du bourg d'une longueur de 6 399 ml composé de :
 - 2 245 ml de collecteurs unitaires de 160 à 300 mm de diamètre,
 - 4 154 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,

Ce réseau est raccordé au collecteur de transit de la plaine du Catelan. Le traitement des effluents se fait à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL qui a une capacité de 9 500 éq.hab. Les eaux épurées sont rejetées dans le canal du Catelan (affluent de la Bourbre).

- 2) Le réseau de la gare d'une longueur de 547 ml composé de :
 - 547 ml de collecteurs eaux usées de 250 mm de diamètre,

Ce réseau est raccordé dans un tuyau en attente au lieu-dit « la Gare ».

11. Commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL

La commune dispose d'un réseau de 9 162 ml, qui dessert 270 logements sur un total de 687 (soit 39,30 %).

Le réseau est composé de :

- 1 432 ml de collecteurs unitaires de 250 à 500 mm de diamètre,
- 7 730 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,

Le réseau est raccordé au collecteur de transit de la plaine du Catelan. Le traitement des effluents se fait à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL qui a une capacité de 9 500 éq.hab. Les eaux épurées sont rejetées dans le canal du Catelan (affluent de la Bourbre).

12. Commune de ST SORLIN DE MORESTEL

La commune dispose d'un réseau, d'une longueur de 6 407 ml, qui dessert 115 logements sur un total de 293 (soit 39,25 %).

Le réseau est composé de :

- 6 407 ml de collecteurs eaux usées de diamètre 200 à 400 mm.

En 2006, un collecteur de transit de 1732 ml a été mis en service pour conduire les effluents de ST SORLIN vers le réseau de VEZERONCE-CURTIN.

Le traitement des effluents de la commune se faisait jusqu'à fin 2019 au niveau du lagunage de VEZERONCE-CURTIN.

Cet ouvrage devenu sous-dimensionné a été supprimé en 2019. Un réseau de transit a été créé pour amener les effluents à la nouvelle station d'épuration de Vézeronce de capacité nominal 5 030 EH en aval de l'ancien lagunage au lieu-dit Pillardin.

13. Commune de SALAGNON

La commune dispose d'un réseau de 12 588 ml qui dessert 395 logements sur un total de 634 (soit 62,30 %).

Le réseau est composé de :

- 10 577 ml de collecteurs eaux usées de diamètre 200 mm à 300 mm,
- 2 011 ml de conduites de refoulement de diamètre 75 à 150 mm.

Les effluents de SALAGNON sont traités au niveau de la station d'épuration de la Plaine du Catelan, implantée au lieu-dit La Prison, sur le territoire de la commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL.

14. Commune de SERMERIEU

La commune dispose d'un réseau d'une longueur de 10 656 ml qui dessert 391 logements sur un total de 795 (soit 49,18 %)

Le réseau est composé de :

- 1 475 ml de collecteurs unitaires de 250 à 400 mm de diamètre,

- 7 855 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre
- 1 326 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

Un lagunage construit en 1993 au lieu-dit Les Charmillères, traite les effluents en provenance du village. Il est composé de trois bassins de 2500 m², 1250 m² et 1250 m², et a une capacité de 500 éq.hab.

Après épuration, les eaux traitées sont évacuées dans le ruisseau des Léchères.

Les secteurs de Sésin et des Sables sont raccordés au réseau de la commune de Salagnon.

En 2013, un collecteur de transit entre le village et le poste de Sésin a été mis en service pour supprimer à terme le lagunage qui atteint sa capacité nominale.

Dans un premier temps, seuls les effluents du hameau de Collonges sont dirigés vers le poste de Sésin, puis vers la station d'épuration de la Plaine du Catelan à ST MARCEL BEL ACCUEIL via le réseau du chemin des Sables à SALAGNON.

Dans un deuxième temps, lorsque des travaux d'élimination des eaux parasites auront été réalisés, tous les effluents eaux usées du village seront dirigés vers Sésin et la station d'épuration de la Plaine du Catelan. Le lagunage pourra alors être supprimé.

15. Commune de SOLEYMIEU

La commune dispose d'un réseau de 13 581 ml qui dessert 373 logements sur un total de 437 (soit 85,35%).

Le réseau a été mis en place progressivement depuis 1997 ; il est composé de :

- 12 510 ml de collecteurs eaux usées,
- 1 071 ml de conduites de refoulement.

La station d'épuration de la Plaine du Catelan implantée sur la commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL traite les effluents de SOLEYMIEU.

16. Commune de TREPT

La commune dispose d'un réseau de 24 598 ml qui dessert 886 logements sur un total de 1012 (soit 87,55 %)

Le réseau est composé de :

- 2 973 ml de collecteurs unitaires de 300 à 800 mm de diamètre,
- 20 308 ml de collecteurs eaux usées de diamètre 200 à 300 mm,
- 1 317 ml de conduites de refoulement de 60 à 150 mm de diamètre.

La station d'épuration de TREPT, devenue obsolète, a été abandonnée et est raccordé au collecteur de transit de la Plaine du Catelan avec un traitement des effluents à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL.

En 2015, un programme important d'élimination d'eaux parasites et de mise en séparatif du réseau du village a été réalisé, permettant de supprimer un déversoir d'orages (D01) sous le village et de réduire d'une manière importante le rejet dans le collecteur de transit de la Plaine du Catelan.

Entre 2016 et 2019, un programme important de mise en séparatif du réseau « rue de la Gare » et « route de Crémieu » a été réalisé.

Progressivement les réseaux unitaires du village seront réhabilités (élimination d'eaux parasites, mise en séparatif) pour limiter au maximum le débit à traiter au niveau de la station d'épuration du CATELAN.

17. Commune de VASSELIN

La commune dispose d'un réseau de 6 042 ml qui dessert 146 logements sur un total de 223 (soit 65,47%)

Le réseau est composé de :

- 480 ml de collecteurs unitaires de diamètre 300 mm,
- 4 975 ml de collecteur eaux usées de diamètre 200 mm.
- 587 ml de conduites de refoulement de diamètre 80 mm.

Les effluents étaient jadis traités dans un lagunage implanté au lieu-dit « Les Marais » au Nord du village. Après la mise en séparatif d'une grande partie du réseau de Vasselin, un poste de refoulement a été implanté en 2019 en lieu et place du lagunage.

Les effluents sont désormais refoulés en limite du bourg, et s'écoulent ensuite gravitairement via un réseau de transit jusqu'à Vézeronce-Curtin pour être traité à la nouvelle station d'épuration de Vézeronce-Curtin qui est de type boues activées.

18. Commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (Partie THUELLIN)

La commune dispose d'un réseau de 7 611 ml qui dessert 165 logements sur un total de 239 (soit 69,04 %).

Le réseau est composé de :

- 6 511 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 1 100 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

En 2006 un collecteur de transit de 2 800 ml a été mis en service pour ramener les effluents de THUELLIN vers l'ancienne station d'épuration de VEYRINS, puis vers la station des Nappes aux AVENIERES VEYRINS-THUELLIN gérée par le S.I.E.A. des Abrets.

19. Commune de VENERIEU

La commune dispose d'un réseau de 5 392 ml qui dessert 241 logements sur un total de 392 (soit 61,48%)

Le réseau est composé de :

- 1400 ml de collecteurs unitaires de diamètre 300 mm,
- 3 992 ml de collecteur eaux usées de diamètre 200 mm.

Le réseau est raccordé au collecteur de transit de la plaine du Catelan. Le traitement des effluents se fait à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL qui a une capacité de 9 500 éq.hab. Les eaux épurées sont rejetées dans le canal du Catelan (affluent de la Bourbre).

20. Commune de VEZERONCE-CURTIN

La commune dispose de deux réseaux distincts d'une longueur globale de 21 912 ml qui desservent 728 logements sur un total de 1026 (soit 70.96 %).

1). Partie Village :

Le réseau du village, d'une longueur de 18 402 ml est composé de :

- 890 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
- 15 672 ml de collecteurs eaux usées de 200 à 300 mm de diamètre,
- 1 840 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

En 1990, un collecteur de transit avec déversoir d'orage a été construit le long de la rivière « Braille » pour amener les effluents collectés vers un lagunage implanté au lieu-dit le Cholard. Cet ouvrage devenu sous-dimensionné a été supprimé en 2019. Un réseau de transit a été créé pour amener les effluents à la nouvelle station d'épuration de Vézeronce de capacité nominal 5 030 EH en aval de l'ancien lagunage au lieu-dit Pillardin. Les effluents du hameau de Curtin qui se rejetaient dans un fossé ont été raccordés en 2021 sur la STEP de Vézeronce.

La station mise en service en novembre 2019 est de type boue activées, les eaux traitées sont rejetées dans la rivière Braille. La STEP traite les effluents des communes de Dolomieu, St Sorlin de Morestel, Vasselin et Vézeronce-Curtin.

2). Hameau de CHARRAY

Un réseau « Eaux Usées » de type séparatif (3 510 ml) est en place sur l'ensemble du hameau de Charray, avec un traitement par lagunage en bordure de la rivière « Braille ». Cet ouvrage, constitué de trois bassins de 2000 m², 1000 m², 1000 m², a une capacité de 400 éq.hab.

21. Commune de VIGNIEU

La commune dispose de deux réseaux distincts d'une longueur globale de 8 138 ml qui desservent 291 logements sur un total de 466 (soit 62,45%).

1). Partie village et le Munard

Le réseau d'une longueur de 4728 ml, est composé de :

- 1 028 ml de collecteurs unitaires de 300 à 500 mm de diamètre,
- 3700 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre.

Le traitement des effluents est assuré depuis 2010 par un filtre à sable planté de roseaux implanté lieu-dit le Moulin. Sa capacité est de 650 éq-hab. et son rejet est infiltré sur place.

2). Quartiers du Rual et de la Rivoire

Situés à 1500 mètres au Nord-Ouest du village, ces quartiers sont desservis par un réseau séparatif de 3 410 ml de longueur raccordé à un lagunage. Cet ouvrage, implanté au lieu-dit « Grand Pré », a une capacité de 150 éq.hab. Après traitement, le rejet se fait dans le ruisseau du Ver.

Il est nécessaire de prévoir une augmentation de capacité du traitement. Le schéma directeur d'assainissement établi par le bureau d'études SEDic préconise une transformation du lagunage en filtre à sable planté de roseaux.

22. Assainissement de la Plaine du CATELAN

- Un collecteur de transit (EST) évacue les effluents des communes de SALAGNON , SOLEYMIEU (Hameaux de Couvaloup, Sablonnières, Montgaudet et les Roches), COURTENAY (Hameau de Tirieu) et SERMERIEU (hameaux de Colonge de Sésin et des Sables).
- Un collecteur de transit (OUEST) évacue les effluents des communes de TREPT (hameaux de Cozance, Serrières et la Sorbière) et SOLEYMIEU (secteur du village).

Les deux collecteurs de transit se rejoignent sur la R.D. 54 à ST CHEF en bordure du CATELAN (à proximité des établissements Fumeterre). A la jonction, les effluents sont repris et dirigés vers la station d'épuration de la plaine du CATELAN implantée au lieu-dit « La Prison » sur le territoire de la commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL.

La station d'épuration de la Plaine du CATELAN a été mise en service en 2019. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Capacité : 9.500 équivalents-habitants
- Volume journalier : 1515 m³
- Débit moyen sur 24 heures : 63 m³/h
- Débit de pointe : 187 m³/h
- D.B.O. journalière : 570 Kg/j
- D.C.O. journalière : 1140 Kg/j
- M.E.S.T. journalière : 665 Kg/j

Après épuration, les eaux sont rejetées dans le canal du Catelan.

Les boues produites sont épandues sur les terres agricoles suivant un plan d'épandage approuvé par les services de l'Etat.

La station d'épuration appartient au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan qui en assure la gestion et l'entretien.

La station d'épuration traite les effluents de huit communes du SEPECC (SOLEYMIEU, SALAGNON, SERMERIEU, TREPT, ST CHEF, ST MARCEL BEL ACCUEIL, VENERIEU, ST HILAIRE DE BRENS) et une partie de la commune de COURTENAY (hameau de Tirieu).

23. Assainissement de la STEP de Vézeronce-Curtin

- Un collecteur de transit (EST) évacue les effluents des communes de DOLOMIEU et SAINT SORLIN DE MORESTEL.
- Un collecteur de transit (OUEST) évacue les effluents de la commune de VASSELIN.

Les deux collecteurs de transit rejoignent le réseau d'assainissement du village de Vézeronce. Les effluents des transits ainsi que ceux du village de Vézeronce sont acheminés au lieu-dit « Le Pillardin » sur la commune de Vézeronce-Curtin.

La station d'épuration de Vézeronce a été mise en service le 15/11/2019. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Capacité : 5.030 équivalents-habitants
- Volume journalier : 755 m³
- Débit moyen sur 24 heures : 35 m³/h
- Débit de pointe : 86 m³/h
- D.B.O. journalière : 302 Kg/j
- D.C.O. journalière : 679 Kg/j
- M.E.S.T. journalière : 453 Kg/j

Après épuration, les eaux sont rejetées dans la rivière Braille.

Les boues produites sont épandues sur les terres agricoles suivant un plan d'épandage approuvé par les services de l'Etat.

La station d'épuration appartient au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan qui en assure la gestion et l'entretien.

La station d'épuration traite les effluents de quatre communes du SEPECC (DOLOMIEU, VASSELIN, SAINT-SORLIN DE MORESTEL et VEZERONCE-CURTIN).

II. INDICATEURS FINANCIERS

1° PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1. Éléments composant la facture

La facturation de l'assainissement assurée par le Syndicat est du type « BINOME » : elle comporte une partie fixe : l'abonnement et une partie variable selon la consommation.

La période de facturation s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Les tarifs sont établis pour l'année civile.

La délibération fixant les tarifs interviendra obligatoirement avant le 1^{er} janvier de l'année suivante, un tarif ne pouvant être rétroactif. Elle est adressée au contrôle de légalité en Préfecture et publiée sur le site web du Syndicat. Elle est également transmise à chaque Mairie et EPCI adhérents.

Pour l'exercice 2022, la période de facturation allait du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. La période de consommation était comprise entre les deux relevés de compteurs de 2021 et de 2022.

La délibération a été prise lors du Comité du 11 décembre 2020 pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 et lors du Comité 17 décembre 2021 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

EUROS HT	SECTEUR SIEDM		SECTEUR SIE LAC DE MORAS	
	Période de Facturation du 1/1/2021 au 31/12/22	Période de Facturation du 1/1/23 au 31/12/23	Période de Facturation du 1/01/22 au 31/12/22	Période de Facturation du 1/1/23 au 31/12/23
ABONNEMENT ANNUEL	105,19	119,92	74,25	119,92
PRIX AU M ³	2,15	2,45	2,08	2,45



2. Présentation de quittances d'assainissement calculées avec les prix pratiqués :

2a) QUITTANCE ANNUELLE TARIFS à compter du 01/01/2022- base 120 m³ - (D204.0)

SECTEUR SIEDM

	PRIX UNITAIRE	POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3		
		H.T.	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ABONNEMENT ANNUEL	105,19	105,19	10,52	115,71
CONSOMMATION	2,15	258,00	25,80	283,80
REDEV. MODERN. RES.	0,16	19,20	1,92	21,12
TOTAL		382,39	38,24	420,63

Prix TTC pour l'assainissement collectif : $\frac{420,63}{120}$ soit **3,51 €/m³** rejeté

SECTEUR SIE LAC DE MORAS

	PRIX UNITAIRE	POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3		
		H.T.	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ABONNEMENT ANNUEL	74,25	74,25	7,43	81,68
CONSOMMATION	2,08	249,60	24,96	274,56
REDEV. MODERN. RES.	0,16	19,20	1,92	21,12
TOTAL		343,05	34,31	377,36

Prix TTC pour l'assainissement collectif : $\frac{377,36}{120}$ soit **3,14 €/m³** rejeté

2b) QUITTANCE ANNUELLE TARIFS 2023 - base 120 m³

A compter du 01/01/2023, les tarifs sont uniformisés sur les deux secteurs du Syndicat

	PRIX UNITAIRE	POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3		
		H.T.	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ABONNEMENT ANNUEL	119,92	119,92	11,99	131,91
CONSOMMATION	2,45	294,00	29,40	323,40
REDEV. MODERN. RES.	0,16	19,20	1,92	21,12
TOTAL		433,12	43,31	476,43

Prix TTC pour l'assainissement collectif : $\frac{476,43}{120}$ soit **3,97 €/m³** rejeté

Les redevances d'Assainissement sont facturées suivant le volume d'eau consommé par chaque abonné.

Les redevances d'assainissement de LA CHAPELLE DE LA TOUR, SAINT JEAN DE SOUDAIN et LA TOUR DU PIN, encaissées par le SYNDICAT suivant les consommations d'eau, ont été reversées intégralement à la Cté de Communes Les Vals du Dauphiné en 2022.

REDEVANCE « Modernisation des réseaux de collecte »

Cette redevance a été instaurée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30/12/2006.

Les consommations d'eau concernées par cette redevance sont celles soumises à la fois à la redevance pour pollution domestique et à la redevance d'assainissement.

1. RECETTES D'EXPLOITATION

TYPE DE RECETTE (montant H.T)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
1) Facturation		
Redevance eaux usées usage domestique *	2 506 003,88 €	1 654 028,70 €
Redevance eaux usées usage non domestique	62 707,37 €	108 624,89 €
Prise en charge des matières de vidange des foss	8 600,00 €	3 025,00 €
Effluents importés (Courtenay)	16 329,09 €	19 320,51 €
Sous total recettes de facturation	2 593 640,34 €	1 784 999,10 €
2) Autres recettes		
Recettes de raccordement (PFAC)**	288 397,73 €	40 500,00 €
Primes de l'Agence de l'Eau (primes d'épuration)	41 943,88 €	29 527,90 €
Prime Agence de l'Eau Boues COVID 19	30 000,00 €	- €
Contribution au titre des eaux pluviales	15 669,48 €	22 465,82 €
Travaux facturés pour branchements neufs	112 312,81 €	8 102,10 €
Sous total autres recettes	458 323,90 €	100 595,82 €
Total recettes	3 051 964,24 €	1 885 594,92 €

*dont 224.405,33 € H.T. reversés à la Cté de Communes des Vals du Dauphiné en 2023 au titre de l'exercice 2022, 229.489,07 € H.T. pour l'exercice 2021.

**La Participation pour Raccordement à l'Egout a été remplacée à compter du 1^{er} juillet 2012 par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (cf délibérations n° 4 du 29/6/2012 et n° 9 du 24/05/2013). La PFAC est justifiée, comme la PRE, par l'économie réalisée en évitant « une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle règlementaire », mais aussi « la mise aux normes d'une telle installation »

2. L'endettement pluriannuel de 2022 à 2046 (P256.2)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 est le suivant :

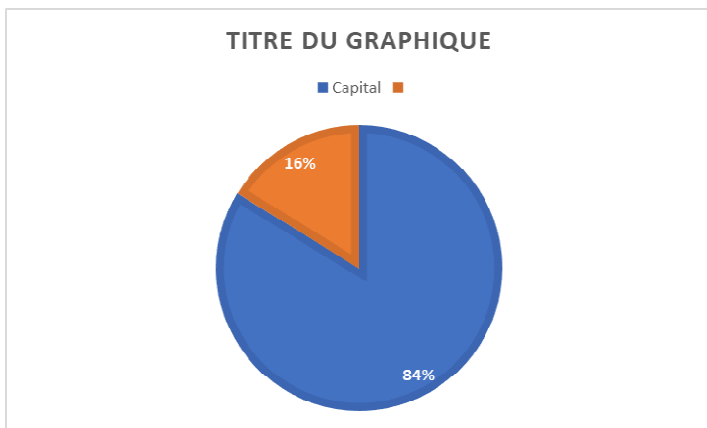
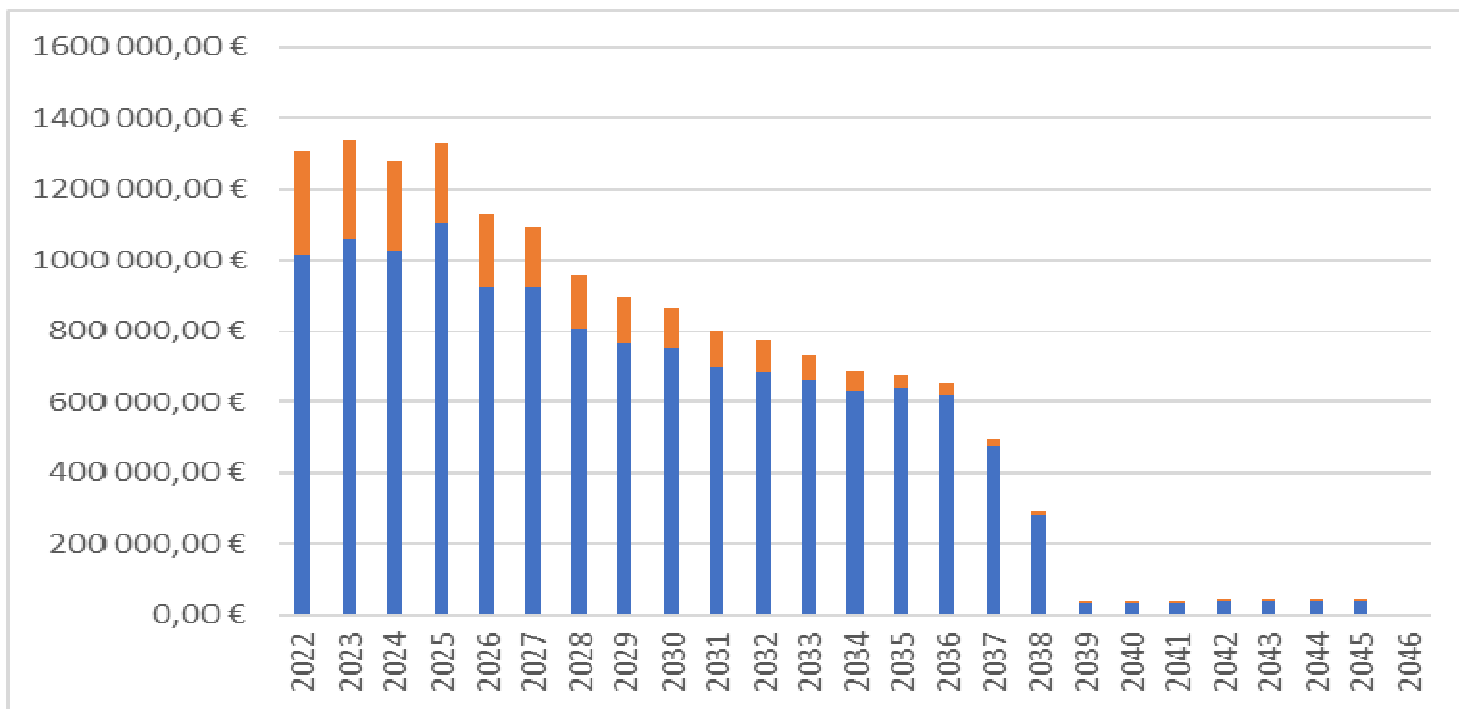
Dette en capital :

Emprunts en euros	12 405 899.48 €
Emprunts option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €
TOTAL	12 405 889.48 €

Dette en annuités :

Remboursements en capital	1 013 036.17 €
Part intérêts	293 642.12 €
TOTAL	1 306 678.29 €

Date obtention	Code	Organisme prêteur	Désignation	Durée	% Taux intérêts	Périodicité rembourst capital	Nature taux	N° contrat	Capital emprunté	Dette en capital au 01/01/2022	Capital	Intérêt	Total annuité	Dette en capital au 31/12/2022	Intérêts courus non échus
05/04/2022	95	CAISSE D'EPARGNE	ASSAINISSEMENT 2022	25	1,74	annuelle	Fixe	277355G	800 000,00 €	800 000,00	- €	1 302,67 €	1 302,67 €	800 000,00 €	9 512,00 €
04/12/2019	93	CAISSE D'EPARGNE	EX MORAS - ASSAINISSEMENT 2019	15	1,1	annuelle	Fixe	5842939	300 000,00 €	262 786,63	18 914,26 €	2 890,65 €	21 804,91 €	243 872,37 €	44,71 €
07/03/2019	87	CAISSE D'EPARGNE	ASSAINISSEMENT 2019	20	1,63	annuelle	Fixe	A0119031000	2 485 000,00 €	2 079 596,31	122 329,19 €	33 897,42 €	156 226,61 €	1 957 267,12 €	21 800,69 €
16/07/2018	86	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST LYON BI	ASSAINISSEMENT 2018	20	1,73	trimestrielle	Fixe	00003345268	3 430 000,00 €	2 872 625,00	171 500,00 €	48 583,80 €	220 083,80 €	2 701 125,00 €	129,80 €
27/10/2017	94	CAISSE D'EPARGNE	EX MORAS - ASSAINISSEMENT 2017	15	1,38	trimestrielle	Fixe	0973866	500 000,00 €	384 513,41	31 817,41 €	5 142,11 €	36 959,52 €	352 696,00 €	892,32 €
18/09/2017	85	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	ASSAINISSEMENT 2017	20	1,51	annuelle	Fixe	00001463150	2 000 000,00 €	1 600 000,00	100 000,00 €	24 160,00 €	124 160,00 €	1 500 000,00 €	5 599,58 €
05/12/2016	84	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST LYON BI	ASSAINISSEMENT 2016 COMPLEMENT	20	1,28	annuelle	Fixe	00002317237	800 000,00 €	618 655,16	37 673,50 €	7 918,79 €	45 592,29 €	580 981,66 €	330,51 €
23/05/2016	83	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	ASSAINISSEMENT 2016	20	1,64	annuelle	Fixe	000011161982	800 000,00 €	600 000,00	40 000,00 €	9 840,00 €	49 840,00 €	560 000,00 €	5 357,33 €
12/11/2015	92	CAISSE D'EPARGNE	EX MORAS - ASSAINISSEMENT 2015	15	1,82	trimestrielle	Fixe	9656810	400 000,00 €	259 389,37	25 988,13 €	4 544,19 €	30 532,32 €	233 401,24 €	424,79 €
23/03/2015	82	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	ASSAINISSEMENT 2015	20	1,99	annuelle	Fixe	00001020810	470 000,00 €	329 000,00	23 500,00 €	6 547,10 €	30 047,10 €	305 500,00 €	4 593,36 €
01/09/2014	91	CAISSE D'EPARGNE	EX MORAS - ASSAINISSEMENT 2014	15	2,78	trimestrielle	Fixe	9434329	300 000,00 €	175 387,57	19 857,44 €	4 669,96 €	24 527,40 €	155 530,13 €	432,37 €
16/05/2012	78	CAISSE D'EPARGNE	ASSAINISSEMENT 2012	15	4,64	annuelle	Fixe	9028342	700 000,00 €	337 904,13	50 129,79 €	15 678,75 €	65 808,54 €	287 774,34 €	4 673,46 €
30/04/2012	79	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	ASSAINISSEMENT 2012	15	5,03	annuelle	Fixe	00001094554	700 000,00 €	342 668,34	50 340,20 €	17 236,22 €	67 576,42 €	292 328,14 €	8 618,24 €
20/12/2011	77	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST LYON BI	ASSAINISSEMENT 2011	20	5,01	trimestrielle	Fixe	00001009983	200 000,00 €	126 777,18	9 719,74 €	6 170,82 €	15 890,56 €	117 057,44 €	1 010,01 €
16/08/2011	90	CAISSE D'EPARGNE	EX MORAS - ASSAINISSEMENT 2011	15	4,39	annuelle	Fixe	A0111C70000	150 000,00 €	59 114,08	10 829,34 €	2 595,11 €	13 424,45 €	48 284,74 €	1 948,95 €
09/12/2010	76	CAISSE D'EPARGNE	ASSAINISSEMENT 2010	20	3,07	annuelle	Fixe	8747782	500 000,00 €	262 513,24	25 766,58 €	8 171,09 €	33 937,67 €	236 746,66 €	122,82 €
30/12/2009	75	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	ASSAINISSEMENT 2009	15	3,73	annuelle	Fixe	00000321522	1 030 000,00 €	332 063,82	78 512,91 €	12 385,98 €	90 898,89 €	253 550,91 €	9 115,93 €
27/10/2008	74	CAISSE D'EPARGNE	ASSAINISSEMENT 2008	20	4,78	trimestrielle	Fixe	3278892	650 000,00 €	299 844,01	36 976,82 €	13 676,30 €	50 653,12 €	262 867,19 €	1 256,50 €
11/09/2007	73	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	ASSAINISSEMENT 2007	30	4,92	annuelle	Fixe	00000095452	800 000,00 €	562 073,02	23 913,54 €	27 653,99 €	51 567,53 €	538 159,48 €	7 796,14 €
25/08/2006	72	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST LYON BI	ASSAINISSEMENT 2005	30	4,36	annuelle	Fixe	48401701	565 000,00 €	369 954,01	17 987,10 €	16 129,99 €	34 117,09 €	351 966,91 €	5 371,01 €
25/07/2006	71	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2005	30	3,84	annuelle	Fixe	043422701	600 000,00 €	382 595,00	19 335,49 €	14 691,65 €	34 027,14 €	363 259,51 €	6 044,64 €
30/07/2004	70	SA CREDIT AGRICOLE CORPORATE & IN	ASSAINISSEMENT 2003	21	2,11	annuelle	Révisable	LT040198	1 200 000,00 €	772 725,00	54 545,00 €	5 765,68 €	60 310,68 €	218 180,00 €	1 994,66 €
22/10/2003	69	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	ASSAINISSEMENT 2003	20	4,52	annuelle	Fixe	015867801	500 000,00 €	272 085,85	35 246,44 €	3 258,28 €	38 504,72 €	36 839,41 €	374,66 €
								00000177763	100 000,00 €	16 664,52	8 153,29 €	731,57 €	8 884,86 €	8 511,23 €	256,36 €
1641 - EMPRUNTS (€)									19 980 000,00 €	13 418 935,65 €	1 013 036,17 €	293 642,12 €	1 306 678,29 €	12 405 899,48 €	97 700,84 €





3. LES INVESTISSEMENTS REALISÉS EN 2022

- AMELIORATIONS RESEAUX:

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
ROCHETOIRIN	Transit EU vers STEP Epur-Vallons	143 151.68 €
ROCHETOIRIN	Chemisage du Bourg	48 284.50 €
ST CHEF	Transit EU vers STEP Catelan déconnexion lagune	180 105.82 €
ST CHEF	Déconnexion lagune lot 2 postes et bassin	390 146.53 €
ST CHEF	Raccordement EU « la Goutelle »	107 027.10 €
ST CHEF	Suppression rejets directs Le Bourg	16 522.47 €
SALAGNON	Réhabilitation PR et déversoir Bugey	7 743.75 €
MONTCARRA	Réhabilitation lagunage + extension, transf. lit planté roseaux	30 045.47 €
SALAGNON	Réhabilitation poste du Bugey + déversoir	97 170.82 €
VEZERONCE CURTIN	Suppression rejets directs Hameau Curtin	85 959.23 €

- REALISATION TRANSFORMATIONS DE RESEAUX - MISE EN SEPARATIF :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
SERMERIEU	Grande Rue et rue d'Ossée	231 242.05 €
DOLOMIEU	Champ de Mars	157 705.44 €
VIGNIEU	Allée de la Violette, rue de la Fontaine, Rochetière	1 708.10 €
SALAGNON	Chemin du Rapillard	125 709.01 €

- ETUDES DIVERSES :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
ST HILAIRE	Centre bourg EU MOE	2 105.10 €
SALAGNON/SOLEYMIEU/ ST CHEF	Schéma directeur	57 158.10 €
THUELLIN	Schéma directeur	13 065.60 €
ST MARCEL/VENERIEU/ST HILAIRE	Schéma directeur	26 787.04 €
ROCHETOIRIN	Schéma directeur	16 986.41 €

TOTAL	1 738 624.22 €
------------------------	-----------------------

- REALISATION DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
	Branchements neufs (trav. en régie 722)	90 914.61 €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCES**1. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 202.2) selon la réglementation au 31/12/2013**

Cet indicateur a pour but d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte des eaux usées et de suivre leur évolution, par le biais d'un système d'indices évoluant de 0 à 120.

Actions à conduire	Note ou taux	Points maxi	Points obtenus
VP.250 Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (<i>relèvement, refoulement, déversoir d'orage, ...</i>) et les points d'autosurveillance du réseau. (0 ou 1)	1	10	10
VP.251 Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux. (<i>En l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>) (0 ou 1)	1	5	5
Total des points pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		15	15
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. (0 ou 1) - (10 points acquis si VP 252 et VP 254 = 1 et VP 253 ≥ 50%)	1	10	10
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres. (1 à 5 points)	80%	5	3
VP. 254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux. (<i>pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique</i>) (0 ou 1)	1		
VP. 255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	80%	15	13
Total des points pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		30	26
VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie. (0 à 15 points)	80%	15	13
VP. 257 Localisation et description des ouvrages annexes (<i>relèvement, refoulement, déversoir d'orage, ...</i>) (0 ou 1)	1	10	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. (<i>En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>) (0 ou 1)	1	10	10
VP.259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux. (0 ou 1)	1	10	10
VP.260 Localisation des interventions et travaux réalisés (<i>curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...</i>) pour chaque tronçon de réseau. (0 ou 1)	1	10	10
VP.261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent. (0 ou 1)	0	10	0
VP.262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (0 ou 1) (<i>programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans</i>)	1	10	10
TOTAL		120	104

2. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux nécessite une traçabilité de renouvellement sur cinq ans.

Le rapport 2022 présente cet indicateur pour la troisième année pour le SEPECC aussi seul le linéaire de réseau renouvelé en 2020, 2021 et 2022 est indiqué.

Etat des réseaux concernés

Année	Commune	Réseau	Linéaire en ml
2020	Montcarra	Chemin du Bidaud	279
2021	Dolomieu	Rue Pilatre de Rozier	208
2021	Vézeronce-Curtin	Hameau de Curtin	678
2022	Dolomieu	Rue du champ de mars	495
2022	Salagnon	Chemin du Joannan	320
2022	Sermérieu	Grande rue/rue d'Ossée	649
TOTAL			2 629

Calcul du taux de renouvellement :

Taux = $\frac{\text{longueur cumulée de canalisations renouvelées au cours des 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau de desserte au 31/12/2021}} \times 100$

Ce taux n'est pas calculé en 2022.

A titre indicatif le taux de renouvellement pour une année était de 0,14% ($279/193\ 292 \times 100$) en 2020, de 0,59% ($1165/197597 \times 100$) en 2021 et de 0,74% ($1464/198\ 554 \times 100$) en 2022.

3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

OUVRAGE DE TRAITEMENT	Conformité de la collecte des effluents en %	Charge entrante de DBO5 en kg/j
Station d'épuration - ST MARCEL BEL ACCUEIL	100	263,1
Station d'épuration - VEZERONCE	100	108,93
Filtre planté de roseaux - VIGNIEU - Le Village	100	4,2
Filtre planté de roseaux - MORAS - Frétigner	100	2,8
Lagunage - SERMERIEU	100	20,2
Lagunage - VEZERONCE-CURTIN- Charray	100	17,9
Filtre planté de roseaux - MONTCARRA	100	5,4
		422,53
CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS PONDREE EN FONCTION DE LA CHARGE ENTRANTE DE DBO5	100	

Suivant leur capacité de traitement, tous les ouvrages ne sont pas concernés par cet indicateur.

4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P. 204.3)

Les équipements d'épuration ne sont pas tous conformes (voir tableau en annexe 3).

5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION
(P. 205.3)

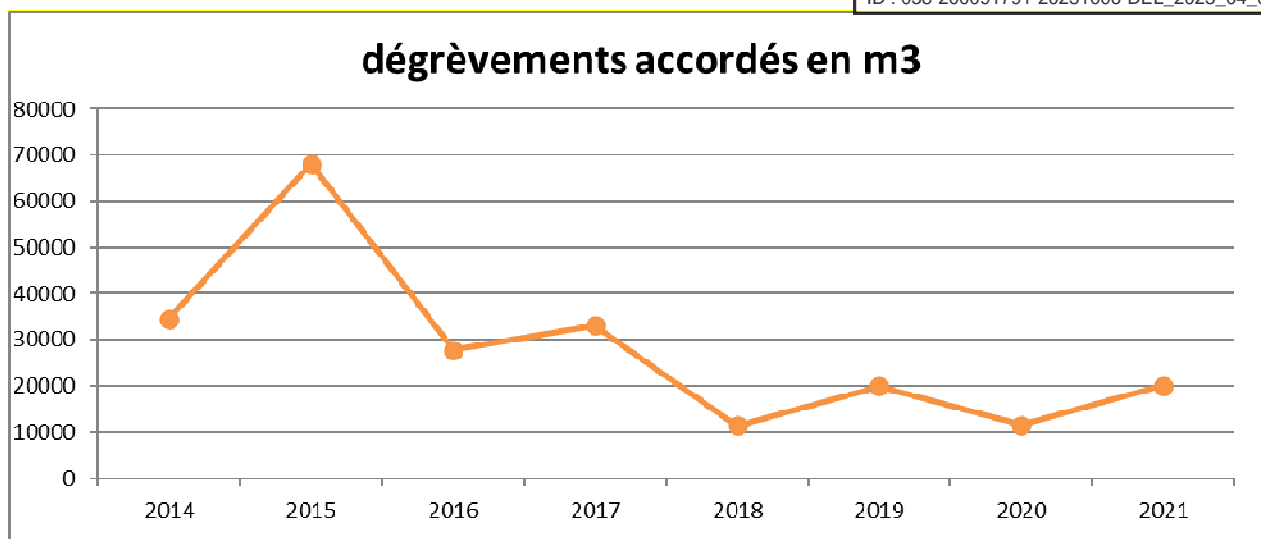
Les performances des ouvrages d'épuration ne sont pas toutes conformes (voir tableau annexe 3).

6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P. 206.3)

Station d'épuration	Filière de traitement	Qté de matières sèches	Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation
St Marcel Bel Accueil	Valorisation agricole 100%	83 T*	100%
Vézeronce	Valorisation agricole 100%	72 T*	100%

7. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P. 207.0)

- créances éteintes : 0 €
- Fonds de solidarité : 0 €
- dégrèvements pour fuites : 15 050 m³



	SIEDM						SEPECC		
ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dégrèvement en m3	34 579	68 064	27 841	33 067	11 444	19 920	11 534	2 065	15 050

ANNEXES

1. Etat descriptif des réseaux
2. Etat de l'assainissement commune par commune
3. Etat des traitements eaux usées